Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_07-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE "VILLAGE ARTISANAL"

RAPPORT N°07/08/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_07-DE

Par délibération en date du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal a adopté le budget annexe 2026 concernant le village artisanal. Comme toute année budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions techniques et décision politique prise en cours d'année.

En section de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement – DF				Recettes de Fonctionnement - RF			
	CHAP	Article			CHAP	Article	
Proposition de DM	011	605	- 3 621,57	Proposition de DM	002	002	- 3621,57

Par conséquent, et sur avis favorable de la commission des finances du 15/09/2026, je vous propose d'adopter cette décision modificative n°1.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_07-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**07/08/2026**
Réunion du 23 septembre 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE "VILLAGE ARTISANAL"

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Rachel BODENES donne procuration à Martine KERFOURN
Céline SIMIER donne procuration à Isabelle POULLAIN
Ronan BIHANNIC donne procuration à Alain PAUL
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Camille SORDET
Gwenaël MAHÉ donne procuration à Brice ABDEBREIMAN

Madame Katia GOUZIEN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré par 27 voix Pour,

Madame Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « village artisanal » telle que définie comme ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_07-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	Procuration à Alain PAUL
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe	Procuration à David KERLAN	TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine Kerfourn	COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORDET
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	Procuration à Brice ABDEBREIMAN
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Thomas GUELENNOC donnée le 19/9/16	DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline	Procuration à Isabelle POULLAIN	GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			